



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

98^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 6 c) Elimination du programme chimique syrien

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Luis VASSY,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

Nous souhaiterions revenir sur la Note verbale de la Syrie transmise à tous les Etats parties en date du 9 juillet 2021, qui fait état de la destruction de deux cylindres de chlore liés à l'incident de Douma.

Nous exprimons nos vives préoccupations quant à cette destruction. Les deux cylindres de chlore étaient stockés sur un autre site, à environ 60 km, en attendant leur transfert vers le siège de l'OIAC. Après avoir refusé le transfert vers le siège de l'OIAC en novembre 2020, ces cylindres auraient été déplacés sur un autre site et ce, sans notification du Secrétariat technique.

Nous appelons la Syrie à fournir des explications sur ce point.

Monsieur le Président,

Nous appelons la Syrie à donner accès à tous les membres de la DAT à son territoire le plus rapidement possible, conformément à ses obligations de coopération avec le Secrétariat technique en application de l'article VII paragraphe 7 de la Convention et de la résolution 2118.

Nous appelons également la Syrie à fournir tous les éléments et documents demandés par le Secrétariat technique et à mettre à jour sa déclaration initiale, conformément à ses obligations découlant de la Convention.

Nous saluons une nouvelle fois la ténacité, le professionnalisme et l'indépendance avec lesquels la DAT poursuit sa mission.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur les serveurs interne et externe de l'OIAC. Je vous remercie./.